

RCS : CHARTRES

Code greffe : 2801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CHARTRES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 00834

Numéro SIREN : 842 744 062

Nom ou dénomination : A P TAXIS

Ce dépôt a été enregistré le 05/12/2022 sous le numéro de dépôt A2022/005910



16, rue des Marnières
28300 AMILLY



06 23 89 83 33



aptaxis28@gmail.com

46

SASU A P TAXIS

au Capital de 7.500 Euros
divisé en 750 parts

Siège Social

16, rue des Marnières

28300 AMILLY

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

03 décembre 2022

FEUILLE DE PRESENCE

AP
APA

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

03 décembre 2022

N°	NOMS - Prénom	PARTS	EMARGEMENT
1	PONCET AHMADDOUCH Asmaa	675	
2	PONCET Alain	75	
Totaux		750	

NOMBRE DE MEMBRES DE L'ASSEMBLEE PRESENT(S) OU REPRESENTE(S) : 2

NOMBRE TOTAL DE TITRES INSCRITS : 750

CERTIFIE EXACTE CETTE FEUILLE DE PRESENCE, CONTENANT ..0.. INTERCALAIRE(S).

LES ASSOCIES
Asmaa PONCET AHMADDOUCH



Alain PONCET



LA PRESIDENTE
Asmaa PONCET AHMADDOUCH





16, rue des Marnières
28300 AMILLY

06 23 89 83 33

aptaxis28@gmail.com

47

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

03 décembre 2022

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-deux

Le 03 décembre à 08 heures,

Le associés de la S.A.S. A P TAXIS, se sont réunis au siège social à AMILLY, sur convocation de la présidence, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Versement de Dividendes aux Associés

Présents :

- Mme Asmaa PONCET AHMADDOUCH
- M. Alain PONCET

675 parts
75 parts

750 parts

Soit la totalité des associés présents détenant ensemble les 750 parts sociales représentatives du capital social, représentant la totalité des associés et la totalité des parts sociales donnant droit à un nombre égal de voix.

En conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Mme Asmaa PONCET AHMADDOUCH, présidente de séance, dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée, les pièces suivantes, à savoir :

- les statuts de la société,
- L'Etat Financier de l'exercice 2021 clos le 31/12/2021,
- Un bilan provisoire au 30/11/2022.

AP
APA

Mme Asmaa PONCET AHMADDOUCH, associée, nommée Présidente de la S.A.S expose :

1) les résultats de l'Entreprise sont satisfaisants et présentent un résultat au 30/11/2022 de 15.430 €, une Trésorerie de 35.029 € et des « Autres Réserves » (Compte 106800) pour un montant de 41.874 €.

2) L'entreprise constatant ce qui précède et pour récompenser la Présidente, Mme Asmaa PONCET AHMADDOUCH de son accord de non-rémunération sur les exercices 2019, 2020 et jusqu'au 30/06/2021, soit du 01/12/2018 au 30/06/2021, propose aux associés d'accepter un versement de Dividendes à celle-ci de 3.000 € Brut (2.100 € Net et 900 € d'impôt sur Dividendes -Cerfa 2777-).

Les discussions sont engagées et personne ne désirant plus intervenir, Mme Asmaa PONCET AHMADDOUCH met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire prend acte de la présence effective à la réunion de ce jour, de tous les porteurs de parts sociales de la société. Tous les associés étant présents et toutes les parts composant le capital social étant représentées, l'assemblée générale extraordinaire se déclare régulièrement constituée, apte à délibérer valablement sur les questions à l'ordre du jour et en mesure d'adopter toutes décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la proposition de la Présidente, la collectivité des associés accepte la proposition de la Présidente de la SAS A P TAXIS de verser des Dividendes à hauteur de 3.000 € Brut à Mme Asmaa PONCET AHMADDOUCH en reconnaissance de son engagement pour l'Entreprise.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes en vue d'effectuer toutes les formalités nécessaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 09h00 heures. De tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal, qui après lecture faite, a été signé par les associés.

Fait à Amilly, le 03 décembre 2022

Les associés

Asmaa PONCET AHMADDOUCH



Alain PONCET



La présidente

Asmaa PONCET AHMADDOUCH

